

Ouverture du serveur du 19 mars au 10 avril

AGS	1 point an + 1/12 point mois + 1/360 point jours
Commentaires du SNUipp-FSU	<i>Le SNUipp-FSU défend la prééminence de l'AGS dans le barème du mouvement. Nous expliquons, en partie, le dysfonctionnement actuel du mouvement par une minoration de l'AGS entraînant un manque de fluidité dans les opérations de mouvement.</i>
ANCIENNETE DE POSTE	5 points pour 3 ANS 10 points pour 5 ANS Majoration RRS/ ECLAIR 10 points pour 3 ans 15 points pour 5 ans
POINTS POUR CHARGES DE FAMILLE	3 points par enfant de moins de 20 ans au 31 12 2012 6 points par enfant handicapé sans limite d'âge Prise en compte de l'enfant à naître : (Déclaration de grossesse établie au plus tard le 31 12 2012)
Commentaires du SNUipp-FSU	<i>Les 3 points devaient être ramenés à un seul pour cette année. Les délégués du personnel ont dénoncé cette mesure. Elle réapparaît dans les propositions de règles. Idem pour les points pour enfant handicapé qui ne devaient plus apparaître.</i>
LE HANDICAP (RQTH)	Le handicap (RQTH) : 80 points sous réserve de l'avis du médecin de prévention. Pas de cumul avec les points Mesure de carte scolaire.
Commentaires du SNUipp-FSU	<i>Cette bonification est désormais de 80 points au lieu de 50.</i>
LES SITUATIONS SMS	50 ou 20 points sous réserve avis et sur vœux identifiés par SMS. Pas de cumul avec les points Mesure de carte scolaire.
LE RAPPROCHEMENT DES CONJOINTS	15 points pour les vœux de zone sur la zone de rapprochement du conjoint. Suppression de la prise en compte de la limite du département lors du calcul de la distance exigée (50km) quand la résidence professionnelle du conjoint se situe dans un département limitrophe.
Commentaires du SNUipp-FSU	<i>Le SNUipp-FSU dénonce le niveau de bonification attribué au rapprochement de conjoint. Selon nous, c'est un des principaux points de dysfonctionnement du mouvement. Ce niveau a entraîné une course aux bonifications depuis quatre ans, entraînant un manque de fluidité dans les opérations de mouvement.</i>

<p>LES MESURES DE CARTE SCOLAIRE</p>	<p>Pour l'enseignant concerné par un retrait ou retrait éventuel : Priorité sur le poste perdu si demandé en vœu n° 1, 100 points sur les postes de la circonscription (sauf ASH), 20 points pour les autres vœux (sauf ASH) Pour le directeur concerné par la fermeture de son école : 100 points pour directions équivalentes (2 à 4 cl, 5 à 9 cl, 10cl et +), 20 points sur les autres vœux (sauf ASH)</p>
<p><i>Commentaires du SNUipp-FSU</i></p>	<p><i>Attention, modification importante : il faut désormais demander le poste perdu en vœux 1. Les 20 points pour les autres vœux n'apparaissent pas au départ. Suite à l'intervention des délégués du personnel cette bonification a été rétablie.</i></p>
<p>LES VŒUX DE ZONE</p>	<p>5 zones obligatoires/ 12 zones Possibilité d'affectation à titre provisoire si obtenue par un vœu de zone 3, 4 ou 5 (sauf vœux bonifiés)</p>
<p><i>Commentaires du SNUipp-FSU</i></p>	<p><i>Malgré les dénonciations intersyndicales, le nombre de zones et le nombre de vœux obligatoires n'ont pas changé. Les 5 vœux obligatoires amènent les participants à postuler sur plus de 40 % du département.</i></p>
<p>LES REINTEGRATIONS</p>	<p>de congé parental, détachement : priorité sur l'ancien poste si demandé en vœu n°1 + 15 points pour la zone géographique Congé Longue Durée : à voir dans le cadre des situations SMS</p>
<p>DIVERS</p>	<p>Propositions d'affectation à titre définitif sur postes vacants des circonscriptions de Pont de Chéruy, Vienne 1 et 2.</p>
<p><i>Commentaires du SNUipp-FSU</i></p>	<p><i>Cette mesure existait déjà l'année dernière, mais il semblerait qu'elle n'ait pas été utilisée par beaucoup d'enseignants.</i></p>